



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 mars 2026

N°499

En déplacement à Marseille, David Amiel, ministre chargé des Comptes publics annonce un renforcement des moyens de contrôle de la Douane française

Le ministre chargé des Comptes publics, David Amiel, s'est rendu sur le port de Marseille ce vendredi 27 mars, pour un déplacement consacré à la nouvelle stratégie de contrôle de la Douane française. Dans un contexte marqué par la montée en puissance du narcotrafic, le Ministre a affirmé sa volonté de faire entrer la Douane dans un nouvel âge de contrôle fondé notamment sur le déploiement d'équipements de détection de nouvelle génération, en particulier sur le port de Marseille et sur l'exploitation de la donnée.

Face à l'intensification et à la diversification des menaces, et dans le cadre du « plan douane massif » annoncé par le Président de la République en janvier dernier, la Douane française s'engage dans une transformation ambitieuse de ses moyens de contrôle.

Le Ministre a ainsi fixé un premier objectif clair : doubler le taux de marchandises scannées d'ici à la fin de l'année 2027. Dans les ports à l'instar de celui de Marseille, ce taux devra être triplé.

Cette ambition repose sur une mobilisation accrue des moyens existants mais aussi sur le déploiement de nouveaux équipements et le renforcement des effectifs de la Douane. Le ministre a ainsi annoncé la mise en place d'un scanner fixe de nouvelle génération sur le port de Marseille d'ici la fin de l'année 2027. En complément, plusieurs scanners haute énergie supplémentaires seront également commandés en 2027, notamment dans les territoires ultramarins, afin de renforcer les capacités de détection des trafics de stupéfiants.

Le renforcement de ces capacités technologiques s'accompagnera d'une montée en puissance des effectifs douaniers, indispensables pour exploiter les nouveaux moyens de détection et assurer le contrôle physique des marchandises identifiées comme suspectes.

Ce déploiement de scanners s'accompagnera d'une évolution des méthodes d'exploitation des images grâce à la mise en place d'une banque d'images nationale permettant de centraliser l'ensemble des images collectées et d'automatiser leur traitement, notamment par le recours accru à l'intelligence artificielle.

Enfin, des investissements numériques et en matière de renseignement viendront compléter ce dispositif afin de renforcer les capacités de ciblage de la Douane et d'accompagner l'augmentation de la volumétrie des contrôles.

Ce déplacement a constitué une première étape dans la présentation de la nouvelle stratégie de transformation de la Douane, qui vise à répondre aux nouveaux défis des échanges internationaux, qu'il s'agisse de trafics illicites, de fraudes ou d'atteinte à la souverainement économique ou de menaces pour la sécurité du consommateur.

David Amiel a déclaré : *« Face à la multiplication des menaces, en particulier du narcotrafic qui frappe durement Marseille, nous allons faire entrer la Douane dans un nouvel âge. Un âge fondé sur l'innovation technologique la sécurité opérationnelle et l'adaptation permanente aux évolutions des flux mondiaux. Notre objectif est clair : reprendre l'avantage sur les fraudeurs et les trafiquants et faire de la Douane la première ligne de défense économique de notre pays. Je salue aujourd'hui l'engagement exemplaire des douanières et des douaniers, dont la mobilisation est déterminante pour la réussite de cette stratégie ».*

En 2025, plus de 108,81 tonnes de stupéfiants ont été saisies sur le territoire national pour une valeur estimée à 2 197,170 millions d'euros. Les services douaniers ont intercepté près de 31,26 tonnes de cocaïne (+49%) et 67,73 tonnes de cannabis. S'agissant du tabac, 547,94 tonnes ont été saisies en 2025 (+ 12 % par rapport à 2024).

Contacts presse :

Service de presse Douane : 01 57 53 41 03 / 4211 / 4318 / 4718 – presse@douane.finances.gouv.fr

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 – presse.bercy@finances.gouv.fr